

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

votants : 27

OBJET :

**SAISON
CULTURELLE
2023/2024 - TARIFS**

L'an deux mil vingt-trois,
le : **Lundi 20 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2023.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly
VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESANI, M. Pascal
SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Charlène RENARD, M. Serge
DELAVALLEE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL,
M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GEUGNON, Mme Marie-José MARTIN qui a donné pouvoir à
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir
à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir
à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric COQUELIN qui a donné
pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Lucie CLOUARD qui a
donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE, Mme Alexandra BRACQUE
qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Stéphane
CLOUET et M. Gérard LATINIER,

Madame Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a été nommée Secrétaire
de Séance.

La programmation culturelle de la Ville de L'Aigle est riche de
par sa diversité, de la musique, des expositions, du théâtre
musical, classique ou de boulevard.

La politique tarifaire se veut accessible au plus grand nombre et
la plus juste possible.

Pour cette saison, il est proposé de mettre en place une nouvelle
politique tarifaire simplifiée : TARIF A et TARIF B, qui
s'appliqueront en fonction du spectacle. Ces 2 tarifs auront
chacun leur tarif plein et tarif réduit (cf tableau).

Le tarif réduit est toujours proposé aux personnes en recherche
d'emploi, bénéficiaires de minimas sociaux, aux scolaires et
étudiants, aux moins de 25 ans, aux élèves de l'école de musique
et d'art dramatique de L'Aigle, au personnel municipal et aux
groupes constitués au minimum de 10 personnes, aux
détenteurs du Pass culture ou de la carte Atout Normandie.

Type de tarif	Plein tarif	Tarif réduit
Tarif A	20 €	15 €
Tarif B	15 €	10 €

Avec toujours des tarifs préférentiels pour les établissements scolaires spécialisés.

Etablissement scolaire spécialisé	3,50 €/par élève - Gratuit pour les accompagnateurs
-----------------------------------	---

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

➤ APPROUVE les tarifs mentionnés ci-dessus qui seront applicables au 1^{er} septembre 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE